

DEVENIR INGÉNIEUR.E EN CHEF TERRITORIAL.E



QUAND LES TALENTS
GRANDISSENT,
LES COLLECTIVITÉS
PROGRESSENT

DEVENIR INGÉNIEUR.E EN CHEF TERRITORIAL.E

ÊTRE INGÉNIEUR.E EN CHEF C'EST :

OCCUPER DES POSTES DE DIRECTION DANS LES GRANDES COLLECTIVITÉS

Les ingénier.e.s en chef territoriaux.ales exercent leurs fonctions stratégiques dans les domaines à caractère scientifique et technique des grandes collectivités de plus de 40 000 habitants comme les métropoles, les départements, les régions ou les intercommunalités.

Dans un environnement complexe, ils.elles dirigent ou coordonnent les activités de plusieurs services, groupes de services voire d'une collectivité. Ils.elles agissent pour l'intérêt général, travaillent aux côtés des élus pour les usagers, sont acteurs du service public local. Elle. ils interviennent notamment dans les domaines de l'ingénierie, de la gestion technique et de l'architecture, des infrastructures et des réseaux, de la prévention et de la gestion des risques, de l'urbanisme, de l'aménagement et des paysages, du numérique et des systèmes d'information.

CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT DE LA MAÎTRISE D'OUVRAGE PUBLIQUE

Hauts fonctionnaires territoriaux, ils.elles exercent leur métier pour développer les territoires de demain. Ils.elles évoluent dans le secteur public local qui porte plus de 70 % de l'investissement public : ils.elles pilotent des chantiers phares comme les villes connectées, les infrastructures, des routes aux canaux en passant par les transports en communs, les réseaux numériques, le traitement des déchets ou l'adduction d'eau..., en somme, ils.elles incarnent l'ingénierie du développement.

COMMENT DEVENIR INGÉNIEUR.E EN CHEF ?

RÉUSSIR LE CONCOURS EXTERNE, INTERNE OU L'EXAMEN PROFESSIONNEL

Les épreuves des concours d'accès au cadre d'emplois des ingénieurs en chef territoriaux permettent aux collectivités de recruter de futurs cadres dotés de potentiels pour des fonctions de direction ou de direction générale des services. Le décret du 27 février 2016 fixe les modalités de recrutement pour l'accès au cadre d'emplois des ingénieurs en chef territoriaux.

COMMENT PASSER LE CONCOURS ?

LES CONDITIONS D'ACCÈS

Les candidats au **concours externe** doivent posséder :

Un diplôme d'ingénieur délivré par une école accréditée, après avis et décision de la commission des titres d'ingénieur (CTI)

OU

Un autre diplôme scientifique et technique sanctionnant une formation d'une durée au moins égale à cinq années d'études supérieures après le baccalauréat, correspondant aux domaines des six compétences suivantes :
ingénierie ; gestion technique et à l'architecture ; infrastructures et aux réseaux ; prévention et à la gestion des risques ; urbanisme, à l'aménagement et aux paysages ; informatique et aux systèmes d'information.

La saisine de la commission d'équivalence est obligatoire pour les diplômes Bac + 5 scientifique et technique*.

Les candidats au **concours interne** doivent justifier de :

Sept ans de services publics.

LES ÉPREUVES

LES ÉCRITS : ÉPREUVES D'ADMISSIBILITÉ

Concours externe : trois épreuves écrites dont une sur une option technique.

Concours interne : ouvert aux candidats justifiant de sept ans de services publics, avec trois épreuves écrites.

LES ORAUX : ÉPREUVES D'ADMISSION

Au-delà des connaissances du candidat, les épreuves d'aptitudes professionnelles à l'oral évaluent sa compréhension des enjeux et mécanismes des collectivités locales.

Pour les deux concours externe et interne :

- Entretien avec le jury, à partir d'un dossier, permettant d'apprécier le parcours, les réalisations, les capacités d'analyse et de synthèse du candidat ainsi que sa motivation et sa capacité à exercer les fonctions d'ingénieurs en chef territoriaux.
- Épreuve de mise en situation professionnelle collective.
- Épreuve orale de langue étrangère obligatoire pour le concours externe.
- Épreuve orale de langue étrangère facultative pour le concours interne.

LA SCOLARITÉ

RENFORCER SON POTENTIEL EN DOUZE MOIS DE FORMATION À L'INET

L'institut national des études territoriales : intégrer la grande école où s'invente le service public local de demain. La scolarité à l'INET est obligatoire et se déroule sur 12 mois sous statut d'élève du CNFPT comprenant 6 mois de sessions théoriques et 6 mois de stages pratiques. L'inscription sur la liste d'aptitude qui permet d'être recruté par une collectivité territoriale, ne peut se faire qu'à l'issue de la scolarité obligatoire.

TROUVER UN POSTE CORRESPONDANT À SON PROJET PROFESSIONNEL

À l'issue de la formation, chaque élève reçoit un certificat d'aptitude.

Les élèves sont alors inscrits sur une liste d'aptitude d'accès au grade d'ingénieur en chef publiée au journal officiel. L'inscription sur la liste ne vaut pas recrutement. Les élèves en recherche de poste doivent candidater auprès des collectivités qui peuvent les recruter au regard de leurs besoins.

Les élèves sont accompagnés dans leurs recherches d'emploi : les modules de formation et d'entraînement à la recherche d'emploi et aux logiques de réseaux à l'INET lors de la scolarité, l'offre de service du service mobilité de la direction des concours et de la mobilité du CNFPT, les associations professionnelles, le réseau des promotions de l'INET.

POUR EN SAVOIR PLUS SUR :

LES CONCOURS

L'INET

UNE FAQ À VOTRE SERVICE

DES REPÈRES SUR LE CADRE D'EMPLOIS
DES INGÉNIEURS EN CHEF

 WWW.CNFPT.FR, RUBRIQUE ÉVOLUER

